



Bureau du Conseil d'administration

Séance du 17 mai 2017

Délibération n° 2017-241

Harmonisation des cadences d'amortissements des parcs nationaux

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane »,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81,

Vu l'instruction codificatrice M 9.1 portant réglementation financière des établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2010-92 du 29 octobre 2010 définissant les cadences d'amortissement des travaux d'installations générales, agencements et aménagements des constructions,

Le bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

Article 1 :

Définir les cadences d'amortissements telles que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Cette délibération abroge la délibération n°2010-92 du 29 octobre 2010.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,



Claude SUZANON

Le Directeur,



Gilles KLEITZ

Le Commissaire du Gouvernement,
Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,



Denis GIROU

Comptes			Libellé	Durée d'amortissement proposée	Compte d'amortissement	Commentaires / exemples
20			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	203		Recherche et développement	5 ans	2803	Ce sont des études liées à des travaux d'investissement à forte probabilité de réalisation. Dépenses réalisées par l'établissement pour son propre compte; elles sont généralement supportées par l'exercice au cours duquel elles sont engagées.
	205		Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...			Dépenses faites pour obtenir l'avantage que constitue la protection accordée au titulaire d'une concession, à l'inventeur, à l'auteur
		2053	Logiciels	3 ans	28053	Retrace les opérations liées à l'acquisition ou à la sous-traitance de logiciels
		2058	Autres	5 ans	28058	Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Ce sont les immobilisations sur lesquelles s'exerce un droit réel(droit de propriété, nu-propriété, usufruit, usage, emphytéose, bail à construction, servitude)
	211		Terrains			Ces comptes enregistrent la valeur des terrains dont l'établissement est propriétaire y compris ceux reçus en dotation ou affectation. Les terrains sont des actifs non amortissables.
		2111	Terrains nus acquis, affectés ou remis en dotation			
		2112	Terrains aménagés acquis, affectés ou remis en dotation			
		2115	Terrains bâtis acquis, affectés ou remis en dotation			
	212		Agencements- aménagements de terrains			Dépenses en vue de l'aménagement des terrains(clôture, mouvements de terre, drainages...)
	213		Constructions			Les constructions comprennent essentiellement les bâtiments, les installations, les agencements, les aménagements, les ouvrages d'infrastructure. Constituent un élément du prix de revient des constructions, les honoraires d'architecte et la taxe
		2131	Bâtiments (Immeubles d'habitation)	30 ans	28131	Ce compte est utilisé pour les acquisitions/constructions de bâtiments d'habitation (type siège ou maison du Parc)
		2131	Bâtiments (Constructions légères)	20 ans	28131	Ce compte est utilisé pour les acquisitions/constructions de constructions légères (type ateliers, entrepôts, appentis...)
		2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	28135	Concernent par exemple les installations téléphoniques, chauffage....
	214		Construction sur sol d'autrui - Bâtiments			Ce compte est utilisé pour les acquisitions/constructions de constructions légères (type ateliers, entrepôts, appentis., bungalows de passage..)
		2141	Bâtiments	20 ans	28141	Installations à caractère spécifique qui sont affectées à un usage spécifique
		2145	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	28145	Concernent par exemple les installations téléphoniques, chauffage....
	215		Installations techniques, matériels et outillages			
		2153	Installations spécifiques	10 ans	28153	Installations à caractère spécifique qui sont affectées à un usage spécifique
		2154	Matériels	10 ans	28154	Concernent des matériels lourds : achat de chaudière, standard téléphonique, réseaux (tél., électricité, informatique)
		2155	Outillage	5 ans	28155	Instruments (outils, machines, matrices,..) dont l'utilisation, concurrence avec un matériel, spécialise ce matériel dans un emploi déterminé
	216		Collections	10 ans	2816	Les collections n'étant pas susceptibles de se déprécier avec le temps, il n'y a pas lieu de les amortir. Ce compte est seulement utilisé pour intégration à l'actif des collections acquises antérieurement.
	218		Autres immobilisations corporelles			
		2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	5 ans	28181	Agencements ou aménagements divers (par exemple travaux sur sentier lorsque leur importance ou leur mode de financement entraîne leur inscription en immobilisations).
		2182	Matériel de transport	3 ans	28182	Pirogues en bois
		2182	Matériel de transport	5 ans	28182	Comprend tous les véhicules et appareils servant au transport par terre, fer, eau ou air du personnel, des marchandises, matières et produits
		2183	Matériel de bureau et informatique	3 ans	28183	Achat de matériels informatiques (unité centrale, écran, périphérique) ou de matériels de bureau (photocopieurs, fax, machines à affranchir, table traçante, calculatrice...).

		2184	Mobilier	10 ans	28184	Les meubles, et objets tels que tables, chaises, classeurs, caissons, étagères, armoires utilisés par les services
		2185	Cheptel	1 an	28185	Les Animaux de trait adultes sont immobilisés; les animaux reproducteurs peuvent au choix être portés en immobilisations en cours ou stockés; les animaux destinés à des études ou recherches sont classés en stock (6067)
		2188	Matériel divers	5 ans	28188	Achat d'équipement optique et accessoires, matériel photographique, matériel pédagogique, radios, supports et matériels pour expositions, caméras, matériel de projection, matériel audiovisuel, extincteurs....